

D2023-175

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL		
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)		
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine		

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés	Oui, modification horaire D2020-133	
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine² de la liaison	Aire de Covoiturage Narbonne-Croix Sud	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	11100 Narbonne 43.165266 ; 2.98845	
Destination ³ de la liaison	86 Rue de la Madeleine	
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	34070 Montpellier 43.583932; 3.860233	

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

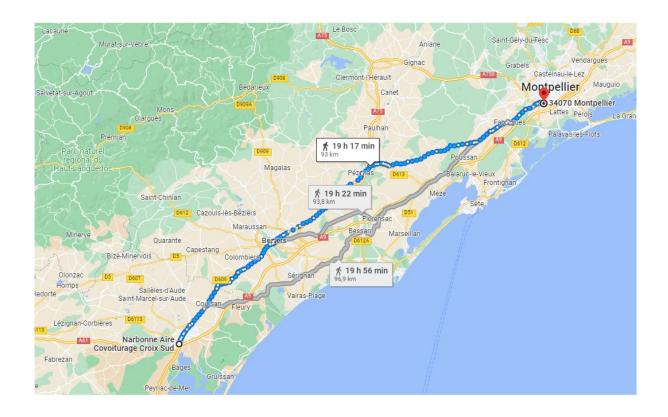
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1
Temps de parcours (en heures et minutes)	01 heures 10 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Narbonne - Montpellier

Pièce jointe n°1

Itinéraire Narbonne - Montpellier



Pièce jointe n°2

Fréquence Montpellier - Nîmes

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Narbonne - Montpellier	Départs de Montpellier- Narbonne
	Transonne Tronepemer	Tronsperier Transornie
Lundi	14h55-16h05	13h25-14h30
Mardi	14h55-16h05	13h25-14h30
Mercredi	14h55-16h05	13h25-14h30
Jeudi	14h55-16h05	13h25-14h30
Vendredi	14h55-16h05	13h25-14h30
Samedi	14h55-16h05	13h25-14h30
Dimanche	14h55-16h05	13h25-14h30
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)